



## PROCES VERBAL

### DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 JUILLET 2024

Le 03 juillet 2024,

Se sont réunis en séance ordinaire les membres du conseil municipal, à la mairie, sous la présidence de **M. Jérôme OLIVIER**, Maire de la commune de Neuilly en Vexin, sur la convocation qui leur a été adressée.

Étaient présents : **Mmes : Martine GERBER, Snezana MALBRANQUE,**  
**MM. : Benoît COQUILLARD, Jérôme OLIVIER, Philippe CAPRON,**

Ont donné pouvoir :

**Frédéric MARCHAND à Martine GERBER**  
**Laurence ROCHAS à Philippe CAPRON**  
**Marion LIPAROTI à Benoît COQUILLARD**

Absents :

**Antonio DA COSTA**

Formant la majorité des membres en exercice.

**Mme Martine GERBER** a été désignée comme secrétaire de séance, la séance est ouverte à 19h43.

En préalable, Monsieur le maire demande au conseil l'autorisation de rajouter un point concernant une modification de texte dans le PLU. Ce rajout est approuvé à l'unanimité.

#### 1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 AVRIL 2024

Le conseil municipal est appelé à formuler ses observations sur le procès-verbal du 19 avril 2024. Aucune observation n'étant formulée, monsieur le maire le soumet au vote. Le conseil adopte à l'unanimité des membres présents le procès-verbal.

#### 2) DELIBERATION 2024-22 Approbation de la convention informatique auprès du CIG

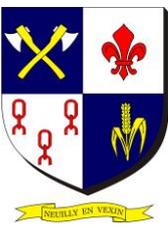
La commune souhaite signer une convention auprès du CIG pour ce qui concerne le suivi et la maintenance de nos systèmes informatiques, autant matériels que logiciels. Contrat pour une durée de 3 ans au coût horaire de 36€.

La délibération n°2024-22 est soumise **au vote et adoptée à l'unanimité.**

#### 3) DELIBERATION 2024-23 - Décision modificative suite demande de la trésorerie

Sur demande de la trésorerie, il y a lieu de déplacer la somme prévue au budget pour l'aménagement du terrain de jeux des comptes suivants :

- Compte 218-8 : - 65 000€
- Compte 212 : + 65 000€



La délibération n°2024-23 est soumise **au vote et adoptée à l'unanimité**.

#### 4) DELIBERATION 2024-24- Modification des horaires de travail de la secrétaire de mairie

Monsieur le maire souhaite renouveler le contrat de la secrétaire qui arrive à terme en septembre pour une nouvelle durée de 3 ans, et d'accroître ses heures de travail de 20 à 24h.

La délibération n° 2024-24 est soumise **au vote et adoptée à l'unanimité**.

#### 5) Décision du maire pour faire valoir le droit de préemption urbain

Cette décision permettra à la commune de faire valoir son droit de préemption sur le foncier dans un but de projet pour la commune, tels éventuellement : parking, verger, etc...

Le conseil accorde ce droit au maire à l'unanimité.

#### 6) Points divers

- PLU : Il y a lieu de modifier quelques termes du PLU qui, à l'expérience, sont contradictoires, et/ou ne correspondent pas à la réalité actuelle. Cette opération est uniquement une modification de texte et non pas une révision et ne fait que des corrections, sans changements majeurs.
- Adoption CFU : ce *compte financier unique* est mis en place dans toutes les communes pour la dématérialisation des documents administratifs et donc la transmission de ceux-ci.  
Approuvé à l'unanimité sur le principe.
- Convention Amétif : une ancienne convention avec l'Amétif était toujours en cours par tacite reconduction. Elle est n'a plus lieu d'être et sera résiliée.
- Antenne : le dossier est toujours en cours entre la préfecture et le ministère de l'agriculture
- Salle des fêtes : suite à un contrôle, il a été découvert de l'amiante dans les tuiles et les faîtages. Cela oblige à une nouvelle approche tant financière que technique, en cours d'étude.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Monsieur Le Maire  
Jérôme OLIVIER



#### Relevé des délibérations :

- 2024-22 : délibération sur convention informatique auprès du CIG
- 2024-23 : délibération sur décision modificative des comptes
- 2024-24 : délibération sur contrat de la secrétaire de mairie